



L'assurance au cœur fraternel

L'assurance scolaire de votre enfant



CHERS PARENTS

Nous vous informons avoir souscrit un contrat d'assurance auprès de la Mutuelle Saint-Christophe assurances, 1^{er} assureur de l'enseignement privé.

Ce contrat collectif protège tous les enfants scolarisés dans notre établissement. Votre enfant est protégé à chaque instant et en toutes circonstances (accident, blessures...) qu'il soit à l'école, à la maison ou à des activités extra-scolaires !

Dès le 1^{er} jour de la prochaine rentrée, votre enfant bénéficiera d'une **protection optimale en toutes circonstances, 24h sur 24 et 7 jours sur 7**. Retrouvez les avantages de ce contrat dans la documentation de la Mutuelle Saint-Christophe assurances.

[**> Téléchargez la documentation**](#)

Rendez-vous sur l'Espace Parents de la Mutuelle Saint-Christophe assurances pour obtenir des réponses à toutes vos **questions sur l'assurance scolaire, télécharger et imprimer l'attestation d'assurance* de votre enfant** ou encore **déclarer un accident en ligne**.

[**> Espace Parents**](#)